

DEC132602INEE

Décision portant nomination de M. Pierre-Michel Forget aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Michel Forget, Maître de conférences des universités de classe normale, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014. Il sera en charge des actions menées à l'international par l'Institut écologie et environnement. Il aura également pour mission de participer aux actions du portefeuille 7A dans son accompagnement aux unités relevant de la section 29, participera aux actions liés à l'Ecologie tropicale à INEE-CNRS et animera un réseau thématique dans ce domaine. Il représentera également l'INEE dans les instances, dans le domaine de la Biodiversité et sera appui au suivi des relations avec le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre-Michel Forget demeure affecté à l'UMR7179 Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés – Museum National d'Histoire Naturelle – département Ecologie gestion Biodiversité – 1 et 4 avenue du petit Château – 91800 Brunoy.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014 M. Pierre-Michel Forget percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 SEP. 2013

Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13